



PHOTO **OBLIGATOIRE**

(toute photo lisible

est acceptée)

BULLETIN RE-INSCRIPTION SAISON 2026-2027 ARTS MARTIAUX « ADULTES »

Identité de l'élève :

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance :

Age dans l'année d'inscription :

Adresse postale complète * :

N° téléphone mobile * :

Inscription groupe Whatsapp ESDAM : Oui - Non

Adresse mail *

@

Coordonnées du représentant légal si l'élève est mineur :

Nom et prénom du représentant légal * :

N° téléphone mobile * :

Inscription groupe Whatsapp ESDAM : Oui - Non

Adresse mail *

@

Inscription / complétude du dossier :

☐ Bulletin d'inscription complet et lisible (nom, adresses, photo...)

☐ Certificat médical ou attestation sur l'honneur

☐ Règlement Adultes (à partir de la seconde) par chèque : 320€ à l'ordre de l'ESDAM

☐ Tarif adhérent 2025-2026 : 290€ soit 30 € de réduction pour toute réinscription complète avant le **30/09/2026**

(Possibilité de régler en 3 fois encaissements: octobre 2026, janvier & mars 2027). Tarif incluant l'adhésion au club et l'assurance

Demande une facture

Horaire des cours Adultes :

Le lundi de 20h00-21h00 et 21h00-22h00 « cours tous niveaux »,

Le mardi de

- 19h00 à 20h00 et 20h00-21h00 « cours tous niveaux »

- 21h00 à 22h00 « cours avancés »

Le jeudi de 18h30-19h30, 19h30-20h30 et 20h30-21h30 « cours tous niveaux » (7h à 8h de cours par semaine)

Matériel

Une tenue de sport, des chaussures propres ET des tongs dédiées à la pratique en salle, des gants de boxe, des bâtons de Kali, des protections (protège-tibias, protège-dents, coquille...), couteau d'entraînement.

Droit à l'image :

En signant cette inscription, l'élève ou le représentant légal autorise l'ESDAM à diffuser, à titre gratuit, les photographies et films réalisés dans le cadre des sessions sportives de l'ESDAM, conformément à la loi, article 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

date :

**Champs obligatoires*

Tout dossier doit être complet pour être pris en compte. Des permanences avant les cours pour la remise en main propre des dossiers d'inscription auront lieu pendant le mois de septembre. Après 3 cours d'essai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne pourra être exigé même en cas d'aléas de la vie.